



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Birmanie

Question écrite n° 73528

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les arrestations politiques en Birmanie. Ainsi, au moins 1 700 personnes (dont 37 députés) sont restées emprisonnées pour raisons politiques. Par ailleurs, 45 autres députés sont toujours détenus sans inculpation dans des résidences d'Etat. De plus, de nombreux sympathisants des différentes partis d'opposition ont été condamnés pour avoir assisté à des réunions politiques. Au vu de l'urgence de la situation en ce qui concerne les droits de l'homme, il demande ce qui pourrait être envisagé au plan international afin d'améliorer la situation.

Texte de la réponse

La situation des droits de l'homme et des prisonniers politiques en Birmanie retient toute l'attention du gouvernement français. En réponse à la situation qui prévaut à Rangoun, la France et ses partenaires européens ont adopté, en octobre 1996, une position commune qui définit un ensemble de mesures restrictives à l'égard de la Birmanie et des autorités de ce pays. Régulièrement reconduite depuis lors, cette position commune a été renforcée à plusieurs reprises. Une nouvelle reconduction pour une durée de six mois a été décidée par le Conseil affaires générales du 29 octobre 2001. La France a également soutenu les résolutions présentées dans le cadre de la 58e Commission des droits de l'homme, à Genève, et de la 56e Assemblée générale des Nations unies à New York. Par ailleurs, la mission effectuée fin janvier 2001 à Rangoun par la Troïka européenne a permis de rappeler les préoccupations de l'Union et, tout en accueillant favorablement l'amorce d'un dialogue entre les parties, d'appeler les autorités birmanes à s'engager concrètement dans la voie de la démocratisation et du respect des droits de l'homme. Une nouvelle mission de la Troïka européenne s'apprête à se rendre en Birmanie en mars 2002 et soulèvera de nouveau la question des droits de l'homme et des prisonniers politiques dont la libération constitue un impératif. La France a toujours estimé que seul le dialogue était susceptible de répondre au blocage persistant de la situation à Rangoun. Elle se réjouit de l'existence de contacts entre les autorités birmanes et Mme Aung San Suu Kyi. La lueur d'espoir qu'a fait naître le début d'un dialogue à Rangoun doit cependant être confirmée par des gestes concrets montrant un véritable engagement des autorités birmanes sur la voie de la réconciliation nationale, de la démocratisation et d'une réelle amélioration de la situation des droits de l'homme. Malgré une amorce d'amélioration, la situation demeure préoccupante et les droits de l'homme font toujours l'objet de nombreuses violations. Quelques développements récents méritent toutefois d'être notés : l'absence de nouvelles arrestations politiques, la libération d'environ 220 prisonniers politiques intervenue depuis janvier 2001, l'amélioration des conditions de détention à porter au crédit des missions du CICR et la réouverture d'une trentaine de bureaux de la Ligue nationale pour la démocratie. La Birmanie a accueilli des missions de M. Razali, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, du rapporteur spécial pour les droits de l'homme, M. Pinheiro, et du Bureau international de travail. Les progrès restent cependant trop limités et ne nous font pas oublier que de nombreux Birmans, dont 19 élus de l'opposition démocratique et des journalistes, demeurent emprisonnés en raison de leurs opinions. Pour ces raisons, la France reste vigilante et n'assouplira sa position qu'en réponse à des progrès significatifs. Elle demeure cependant ouverte au dialogue avec les autorités birmanes et, avec ses partenaires de l'Union

européenne, continuera d'encourager le dialogue en cours et d'oeuvrer sans relâche en faveur de la restauration de la démocratie et du respect des droits de l'homme en Birmanie.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73528

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1020

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2301